

No 4

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Michel Baud

La séance est ouverte à 18h30 en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, M. Patrick Mützenberg, Conseiller administratif, et M. Raffaele Fraomene, Conseiller administratif

Mmes Alice Bertholon, Julie Boudet Anthamatten, Blerina Kastrati, Christiane Kolla Barnes, Sarah Lachat, Safiatou Simpore Diaz, Laurence Uldry, Mme Céline Sana-Oppliger, Conseillères municipales.

MM. Yvan Agnesina, Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Philippe Calame, Arnaud Ducellier, François Epars, Alain Etienne, Damien Guinchard, Jean-Jacques Gerster, Thomas Huwiler, Liévin Kalala, Didier Lauret, Sébastien Lendaro, Jean-Luc Moya, Gaspard Pignet, David Rober, Marcel Schmutz, Jean-Philippe Terrier, Alain Voignier, Conseillers municipaux.

Sont excusées : Mmes Elif Kaytak et Emmanuelle Merle

M. Baud ci-après « le Président » ouvre cette séance du Conseil municipal de la Ville de Carouge en saluant la Maire, les deux Conseillers administratifs, le Secrétaire général et son adjointe, ainsi que les membres de l'administration et le public qui suivent la séance en présence ou à distance.

Le Président excuse l'absence de Mmes Elif Kaytak et Emmanuelle Merle. L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en sera pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **DA 010-2025 R** : Projet de délibération relatif à la parcelle 3431 (dite de l'Université) remaniement parcellaire, cession au dp communal, constitution de servitudes, achat d'un équipement public, autorisation de vente de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge et ouverture d'un crédit de CHF 24'120'500.- (dont CHF 120'000.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal)
5. Délibération administrative **DA 011-2025 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de réalisation de CHF 450'000.- TTC (dont CHF 27'500.- d'activation

de prestations effectuées par le personnel communal), destiné aux diverses prestations d'exécution de travaux dans le secteur PAV Etoile, dont la réalisation de mesures conservatoires

6. Résolution administrative **RA 001-2025 P** : Résolution administrative relative au projet de 4^{ème} mise à jour du Plan directeur cantonal Genève 2030

Propositions des membres du Conseil municipal

7. Motions
8. Postulats
9. Résolutions
10. Pétitions
11. Questions

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, le Président prononce une allocution dans laquelle il dénonce les dégradations, les actes de vandalisme et les destructions ayant visé des affiches électorales. Il rappelle que de tels agissements constituent une atteinte directe à la liberté d'expression, droit fondamental au cœur de la démocratie suisse.

M. Baud souligne que détourner ou faire taire une voix, quelle qu'elle soit, revient à nier le respect de l'autre et le pluralisme des opinions. Les idées, insiste-t-il, doivent se confronter par le dialogue, l'écoute et le vote, non par la violence ou la destruction. La dégradation d'affiches électorales porte atteinte non seulement aux candidats concernés, mais également à chaque citoyen attaché aux valeurs démocratiques.

En conclusion, le Président en appelle à la conscience démocratique de chacune et de chacun. Il invite à rejeter fermement ces comportements qui n'ont pas leur place dans une société libre et respectueuse. Il exhorte enfin à être dignes de l'héritage démocratique et à préserver le climat de respect qui fait la fierté de Carouge, où chaque voix et chaque idée ont le droit d'être entendues, afin que ce spectacle désolant ne se reproduise plus.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

Le Président énonce une correction à réaliser à la page 22, 3^{ème} paragraphe : « il n'aurait pas la pertinence de cette idée » remplace « il n'aurait pas la paternité de cette idée ».

Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025.

- Le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2025 est approuvé par 25 oui, 0 non et 0 abstention.

2. COMMUNICATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communication de Mme Molinari :

Stand de sensibilisation à la mobilité douce nocturne

Dans un contexte d'extinction de l'éclairage nocturne, la Ville de Carouge s'associe à l'association PRO VELO pour offrir aux piétons, piétonnes et cyclistes des conseils sur leurs déplacements de nuit.

Le jeudi 6 novembre prochain, un stand d'information se tiendra sur le parvis de l'église Sainte-Croix, de 16h30 à 19h30. Il accueillera cyclistes, passants et passantes intéressées pour les informer de l'importance du « voir et être vu » et des obligations légales pour les cyclistes, leur partager des conseils pour renforcer leur visibilité, ainsi que distribuer du matériel réfléchissant et proposer un service de petites réparations de vélo. Cette action est le fruit d'un partenariat renouvelé entre la Police municipale et le secteur Energie et Durabilité.

Sécurisation des platanes de la Place du Rondeau

Par cette communication je souhaite vous informer des mesures qui vont être engagées dans les prochaines semaines concernant certains platanes situés sur la Place du Rondeau.

À la suite du dernier diagnostic établi par le cabinet d'expertise qui suit les arbres depuis plus de dix ans, il apparaît que la situation sanitaire et mécanique de la majorité de ces

platanes est fortement dégradée. L'étude a mis en évidence un dépérissement avancé sur dix des onze sujets analysés, principalement causé par un champignon lignivore, le *Fomitiporia punctata*. Ce dernier fragilise le bois, provoque des cavités et compromet la stabilité des charpentières. Malgré les mesures de sécurisation (haubanage, taille) mises en place ces dernières années, deux arbres présentent une durée de maintien inférieure à une année, et la plupart des autres montrent un état jugé médiocre mais peuvent encore être conservés à ce stade.

Face à ce constat, pour les 2 arbres particulièrement atteints, des mesures de sécurisation immédiate s'imposent pour garantir la sécurité du public tout en préservant, autant que possible, le caractère paysager et patrimonial de la place.

Un périmètre de sécurisation sera mis en place d'ici la fin de cette semaine autour des deux arbres les plus préoccupants, accompagné d'une communication d'information au public.

Dans les prochains jours, des interventions ciblées sur les charpentières situées côté terrasses seront réalisées.

Ensuite, à partir du 17 novembre, une intervention de taille sévère accompagnée d'interventions de réduction auront lieu. Ces travaux poursuivent un double objectif : réduire les risques mécaniques pour la population et conserver, autant que possible, la structure arborée qui fait partie intégrante du patrimoine architectural et paysager du site. Une séance d'information publique sera organisée dans la foulée. Celle-ci permettra aux habitants et aux usagers de constater sur place l'état réel des arbres, notamment les cavités, les creux de tronc et les traces des dégradations signalées par les experts.

Il est important de souligner que ces interventions visent, dans la mesure du possible, à atteindre des conditions de stabilité et de sécurité satisfaisantes.

Elles s'inscrivent dans une démarche responsable : concilier la préservation du patrimoine paysager de Carouge avec la protection des habitants et des usagers.

Une communication accompagnera les étapes du processus – de la sécurisation initiale jusqu'à la réunion publique finale – afin d'assurer une information complète et transparente pour la population.

Inauguration remise à ciel ouvert de la Drize

Le département du territoire et l'opérateur urbain du projet PAV, ont le plaisir de vous convier à l'inauguration officielle du 1^{er} tronçon remis à ciel ouvert de la Drize.

Il s'agit d'un projet emblématique du périmètre Praille Acacias Vernets. Au cœur des nouveaux quartiers, la Drize deviendra un corridor écologique, contribuant à la protection contre les inondations et au développement de la biodiversité, tout en contribuant à apporter de la fraîcheur en ville. Le premier tronçon de la Drize se déploie en partie sur le territoire de Carouge, entre les quartiers de l'Etoile et des Acacias. Plus précisément, elle passe ensuite sous la route des Acacias aux abords du campus Pictet pour ressurgir côté ville de Genève, à côté du pavillon Sicli.

Cette inauguration aura lieu **le mardi 25 novembre 2025** à 11h au Pavillon Sicli.

Le programme détaillé vous parviendra ultérieurement mais nous pouvons déjà vous informer qu'une première mise en eau est prévue à cette occasion. Une invitation écrite sera communiquée via CMNet et il sera nécessaire de confirmer votre présence.

Communications de M. Mützenberg

Exposition en plein air « Bouvier-Vernet : Art complice »

J'ai le plaisir de vous informer du vernissage de l'exposition en plein air « Bouvier-Vernet : Art complice », qui se tiendra le lundi 27 octobre dès 18h au foyer du Théâtre de Carouge. Cette exposition rend hommage à l'artiste genevois Thierry Vernet et à sa complicité avec l'écrivain Nicolas Bouvier, à travers une série de panneaux installés sur l'esplanade de la Salle des fêtes.

Elle sera visible jusqu'au 7 décembre et accompagne la création théâtrale du Poisson-scorpion au Théâtre de Carouge de novembre à février.

Prix de la Ville de Carouge – Yvette Z'Graggen

La cérémonie de remise du Prix de la Ville de Carouge – Yvette Z'Graggen se tiendra le mercredi 12 novembre à 18h, à la Bibliothèque de Carouge.

Ce prix littéraire distingue une œuvre francophone pour la qualité de son écriture et son originalité. Le jury est composé de bibliothécaires de Carouge et de membres de La Compagnie des Mots. Le public des bibliothèques est également invité à participer en votant pour son coup de cœur.

Nouveauté cette année, les ouvrages sélectionnés sont disponibles en version audio grâce à la Bibliothèque braille, afin de les rendre accessibles aux personnes malvoyantes ou rencontrant des difficultés avec la lecture imprimée. Vous êtes toutes et tous cordialement invités à cette cérémonie.

Projet patinoire

Le développement du projet de réaménagement de la patinoire saisonnière a fait l'objet d'une présentation en COLOG le jeudi 25 septembre dernier afin d'obtenir un préavis sur l'opportunité de mener ce projet à terme.

Pour répondre aux demandes du Conseil municipal, l'équipe de mandataires a développé un projet modulaire répondant aux exigences d'amélioration des performances énergétiques des pavillons et des équipements techniques.

Le projet s'est révélé complexe et d'une technicité élevée pour répondre aux objectifs. Les coûts induits par la réalisation de la proposition (comprenant de nouveaux pavillons, une nouvelle surface de glace, une nouvelle machine de froid, un nouveau système de chauffage ainsi que le montage-démontage de ces éléments et la location saisonnière d'un plancher) s'élèveraient à CHF 1'745'000.- pour le total de la délibération.

Dans le contexte financier actuel, la Commission a évalué que le projet n'était pas prioritaire et a émis un préavis négatif sur le développement du projet.

Considérant l'urgence de remplacer au minimum la machine de froid et entretenir les pavillons et le plancher existants, la Commission a préavisé favorablement sur ces deux points. Ces derniers seront prévus dans les budgets de fonctionnement et/ou feront l'objet de DA dédiées.

Éclairage du stade de la Fontenette – Dépassement lié à la dépollution du site

Dans le cadre des travaux survenus en juillet/août au sujet de la rénovation énergétique et de mise en conformité de l'éclairage du stade de la Fontenette, approuvés en décembre 2023 par le Conseil municipal pour un crédit de CHF 2'805'000 TTC, des matériaux pollués ont été découverts lors du creusage des fondations des nouveaux mâts. Conformément au préavis du GESDEC, la Commune a mandaté le bureau Pillet Géotechnique SA pour réaliser des sondages et assurer le suivi environnemental. Les analyses ont révélé des remblais fortement contaminés aux HAP et sels solubles, nécessitant leur excavation complète et leur évacuation en décharge de type E, entraînant des frais supplémentaires pour les investigations et la dépollution.

Ces interventions ont généré un surcoût total estimé à CHF 258'492 TTC (CHF 51'136 pour les honoraires du géotechnicien et CHF 207'355 pour les travaux de dépollution). Le montant total engagé atteint désormais CHF 3'069'590 TTC, soit un dépassement d'environ CHF 219'590 par rapport au crédit voté. Ce montant reste provisoire, certaines factures n'étant pas encore reçues et le contrôle des coûts datant d'août 2025. Une actualisation complète des dépenses interviendra dès la clôture du chantier pour confirmer le coût final de l'opération, et le cas échéant une délibération complémentaire vous sera présentée.

Communications de M. Fraomene

Présentation du nouveau Chef du Service des Sports, M. Nicoud ETEMAD

Nous avons le plaisir de vous le plaisir de vous présenter M. Nicoud ETEMAD engagé en qualité de chef du niveau service des Sports depuis le 1^{er} juillet 2025.

Après une formation d'ingénieur du son et en web marketing, M. ETEMAD s'est tourné vers le monde du sport en obtenant un diplôme de coordinateur de sport puis un CAS en installations sportives.

Après une première vie professionnelle dans le monde de l'évènementiel, M. ETEMAD a évolué dans le domaine sportif en assurant des responsabilités de gestion d'équipe et d'unité de plus en plus importantes, de mises en place de politiques sportives et de gestions opérationnelles et financières.

S'il nous rejoint aujourd'hui en qualité de chef de service, M. ETEMAD n'est pas inconnu de l'administration carougeoise car il a déjà collaboré avec nos services entre 2013 et 2016 en qualité de chef de projet en charge de la patinoire. Après cette mission, il a rejoint la commune de Plan-les-ouates, d'abord comme chef de secteur responsable des sports pour être promu dès 2021 Chef du service des sports.

Nous nous réjouissons de cette collaboration et sommes heureux de pouvoir compter sur ses riches expériences et sa solide expertise, qui participeront à faire éclore de manière énergétique notre nouveau service des sports.

Nous lui souhaitons une chaleureuse bienvenue au sein de notre administration.

Applaudissements.

Fête d'accueil des habitants et habitantes de la Cité Léopard

La fête d'accueil des habitants et habitantes de la Cité Léopard a eu lieu vendredi 19 septembre 2025, organisée par le Service des affaires sociales, avec le soutien de la Maison de quartier et des TSHM. Cette fête visait à favoriser la cohésion sociale et à créer du lien entre les nouveaux habitants et les voisins du quartier.

Sous un magnifique soleil, plus de 500 personnes de tous âges ont participé dans une ambiance vraiment conviviale. Petits et grands ont pu profiter des jeux de la ludothèque, d'un spectacle de rue, de plats préparés par l'association *Partages Femmes du monde* et par les résidentes du centre d'hébergement des Acacias, sans oublier les crêpes faites par les ados de la Maison de quartier.

La jeunesse carougeoise a aussi été très présente, avec *La Ruche* à la buvette et *L'Enclume* pour les concerts.

Une belle réussite, qui montre une fois de plus combien ces moments partagés renforcent le vivre-ensemble à Carouge.

Parcours d'accueil des nouveaux habitants du 4 octobre 2025

Une quinzaine de nouveaux résidents ont participé à cette belle matinée, organisée conjointement par la Commission extraparlamentaire de l'intégration et la Ville de Carouge.

J'ai eu le plaisir de leur souhaiter la bienvenue au nom du Conseil administratif, avant qu'ils partent à la découverte de leur nouvelle commune, accompagnés par plusieurs membres de la Commission.

Le parcours s'est terminé à la Maison de quartier, autour d'un apéritif convivial préparé avec soin par notre bénévole Arménio, les TSHM et leur équipe de jeunes. Sous un doux soleil d'automne, les échanges ont été nombreux et chaleureux — un très beau moment de partage, fidèle à l'esprit d'accueil carougeois.

Repas des jubilaires 2025

Chaque année au mois d'octobre, la Ville de Carouge célèbre les couples fêtant leurs noces d'or, de diamant et de platine – soit 50, 60 et 70 ans de mariage.

Cette année, le repas a eu lieu le vendredi 10 octobre, au restaurant communal Le Félin. Les couples présents ont partagé un moment chaleureux autour d'un repas offert par la Ville, suivi d'une photo souvenir.

Une belle tradition carougeoise, qui rend hommage à ces parcours de vie marqués par la fidélité, la tendresse et la complicité.

Stand d'information sur les prestations du cimetière de Carouge.

Dans un esprit d'écoute et de proximité, la Ville de Carouge organise chaque année, au printemps et à l'automne, un stand d'information à l'entrée du cimetière.

Le prochain rendez-vous aura lieu le samedi 25 octobre 2025, de 9h à 12h. À cette occasion, des collaboratrices et collaborateurs de l'état civil, de l'urbanisme et des espaces verts seront présents pour répondre aux questions de la population : sur les concessions, le columbarium, le jardin du souvenir, ou encore sur l'entretien des tombes et la végétation.

Ce point d'information, très apprécié du public, répond à un véritable besoin de dialogue et de clarté autour de sujets parfois sensibles, dans un climat bienveillant et respectueux

3. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Il n'y en a pas.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 010-2025 P : PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIF À LA PARCELLE 3431 (DITE DE L'UNIVERSITÉ) REMANIEMENT PARCELLAIRE, CESSION AU DP COMMUNAL, CONSTITUTION DE SERVITUDES, ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT PUBLIC, AUTORISATION DE VENTE DE LA FONDATION IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE CAROUGE ET OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE CHF 24'120'500.— (DONT CHF 120'000.- D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL)

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 18 septembre 2025 et renvoyé en commission COLOG, laquelle s'est réunie le 23 septembre 2025.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

M. Baertschi n'a rien à ajouter.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 11 oui, 0 non et 1 abstention.

Le Bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Etienne déclare que le groupe socialiste votera en faveur de cette délibération et salue le travail accompli par l'administration ainsi que par le Conseil administratif depuis mars 2015, date à laquelle les lauréats du concours ont été désignés. Il souligne les efforts déployés pour obtenir les autorisations de construire et surmonter les recours déposés contre le projet. Il remercie les trois acteurs principaux de cette réalisation, à savoir la Ville de Carouge, la FIVC (Fondation immobilière de la Ville de Carouge) et l'Université de Genève. Il relève enfin l'évolution positive du projet, qui a permis d'extraire un bâtiment destiné à accueillir un équipement public consacré au sport, comportant également une surface commerciale alimentaire, apport utile dans un quartier qui a été prétérité ces dernières années.

M. Schmutz indique que le groupe UDC reconnaît le besoin en logements et en infrastructures sportives, mais regrette que ce projet ait été présenté sans possibilité de modification, après treize années d'études. Il relève que le coût de plus de CHF 24'000'000.- est conséquent et risque d'alourdir la dette communale dans un contexte économique et financier déjà tendu. Par ailleurs, le projet entraînera un coût de fonctionnement estimé à CHF 1'200'000.- par an, ce qui augmentera sensiblement les charges de la Commune. Il estime prématuré d'engager de telles dépenses sans garanties financières suffisantes, rappelant que la Commune supporte déjà une dette importante liée au centre aquatique et une charge fonctionnelle significative dès 2028. Le groupe UDC, attentif au coût final de construction et au futur coût de fonctionnement, choisira de s'abstenir lors du vote sur cette délibération.

M. Baertschi rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre du projet des Parcs des Chênes, conduit par l'Université de Genève et la FIVC. Ce projet comprend une supérette destinée à desservir le quartier et une salle de sport.

M. Baertschi précise que la Commune a constamment cherché à rationaliser les coûts de construction en confiant le projet à une entreprise générale, l'ensemble du chantier représentant un montant avoisinant CHF 200'000'000.-. Si cette délibération était refusée, le processus devrait être recommencé, l'autorisation de construire arrivant à échéance en juin 2026. Retarder la réalisation du projet entraînerait inévitablement une hausse des coûts, d'où l'intérêt pour la Commune de voter le crédit de CHF 24'000'000.- et d'équiper ce quartier d'infrastructures nécessaires.

M. Voignier souligne le caractère essentiel du projet et attire l'attention sur la nécessité de mutualiser l'équipement sportif, afin qu'il ne soit pas exclusivement réservé à une seule société. Il s'agit, rappelle-t-il, de la première salle de sport communale ne relevant pas du Département de l'instruction publique, et qui pourra être utilisée librement par la Commune. Il conclut son intervention en insistant sur l'importance de la mutualisation de cette infrastructure.

M. Barbuzzi indique que le groupe Le Centre – Vert'libéraux soutiendra la délibération. Il regrette toutefois que la réalisation du projet intervienne si tard, alors que l'autorisation de construire définitive est entrée en force en 2021, et que le quartier concerné demeure en déficit d'infrastructures. Il se déclare favorable à la mutualisation de ces espaces afin qu'ils puissent être mis à disposition d'un maximum d'associations et de sociétés locales, et exprime sa confiance dans la capacité de l'administration à en faire un bon usage.

M. Ducellier annonce que le groupe PLR soutiendra également cette délibération et remercie le magistrat en charge du dossier pour son engagement en faveur de la mutualisation. Il souligne que le recours à une entreprise totale modifie les pratiques habituelles de la Commune. Si ce mode de réalisation présente des avantages financiers, il importe que le cahier des charges, le descriptif et le niveau de prestations soient définis avec précision dès le départ, afin d'éviter tout surcoût ultérieur. Il invite l'administration à anticiper les besoins et les exigences techniques avant la signature du contrat.

M. Calame indique que le groupe des Vert·e·s soutiendra également ce projet. Il salue la collaboration fructueuse avec la FIVC, qu'il considère comme un exemple de partenariat bénéfique pour la Commune, notamment dans les domaines du logement et du développement urbain. Il souligne que cette expérience pourrait servir de modèle pour d'autres projets communaux, notamment en matière d'acquisition foncière.

Mme Boudet se rallie aux propos de M. Calame, en précisant que le groupe des Vert·e·s a été particulièrement sensible à la mutualisation de la salle, permettant une pratique sportive accessible à toutes et tous, au-delà des seules associations. Le groupe votera donc en faveur de la délibération.

M. Mützenberg remercie l'ensemble des intervenants pour leurs remarques et recommandations. Il souligne que l'administration adhère pleinement au principe de mutualisation des espaces, rappelant que la période durant laquelle une seule association pouvait disposer d'une salle est désormais révolue, pour des raisons tant économiques que de gestion des infrastructures. Il insiste sur la valeur de la collaboration avec la FIVC dans le cadre de ce projet. Il informe que l'appel d'offres pour l'entreprise totale sera lancé en décembre 2025, validé en avril 2026, et que les travaux débiteront en juin 2026. Enfin, il précise que le coût de fonctionnement de CHF 1'200'000.- inclut un amortissement de CHF 800'000.-, de sorte que le coût réel de fonctionnement s'élève à environ CHF 450'000.-.

La parole n'étant plus demandée le Président lance le vote de la DA 010-2025.

La DA 010-2025 est acceptée par 28 oui, 0 non et 2 abstentions.

5. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE DA 011-2025 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 450'000.— TTC (DONT CHF 27'500. — D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL), DESTINÉ AUX DIVERSES PRESTATIONS D'EXÉCUTION DE TRAVAUX DANS LE SECTEUR PAV ETOILE, DONT LA RÉALISATION DE MESURES CONSERVATOIRES

Le Président rappelle que ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 18 septembre 2025 et renvoyé en commission PAV, laquelle s'est réunie le 30 septembre 2025.

Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Mme Bertholon n'a rien à ajouter.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 8 oui, 4 non et 1 abstention.

Le Bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Piguet déclare que le groupe socialiste soutiendra ce crédit dans son intégralité, par principe d'anticipation et d'efficience dans l'action publique. Le groupe PS a été convaincu par l'administration qui a présenté le dossier de manière étayée et argumentée, en particulier les économies importantes réalisées en parallèle des travaux menés par les SIG notamment. Le principe de saucissonner des crédits sur plusieurs années paraissait obscur.

M. Ducellier remercie l'administration pour l'organisation de la séance de commission qui a permis d'éclaircir certains points sur l'état d'avancement des travaux. Cette délibération concerne notamment les travaux sur la route des Acacias, où des synergies importantes ont pu être trouvées avec les SIG, permettant d'anticiper les travaux et de réaliser des économies. Elle concerne aussi les travaux sur la route des Jeunes, avec un processus identique et un avancement partagé entre la Commune et les SIG, permettant à la Commune d'être proactive dans le développement de ce secteur. Néanmoins, le groupe PLR s'interroge sur la nécessité de réaliser dès à présent les travaux relatifs à la pose de bacs à arbres et à un réseau d'arrosage le long de l'avenue de la Praille. À la lumière des renseignements récoltés auprès des SIG et des autorités cantonales en charge de l'aménagement de ce périmètre, il ressort que ni les SIG ni les autorités cantonales ne s'engageront sur le projet à court terme, celui-ci n'étant pas encore suffisamment mûr. Le niveau de détail du MEP ne permet pas, selon ces autorités, de lancer ce type de travaux et elles souhaitent les temporiser. Le groupe PLR craint que la Commune ne réalise des travaux qui seraient ensuite démolis ou empêcheraient certaines synergies futures. Le PLR souhaite donc reporter l'investissement lié à la pose de ces bacs et propose un amendement visant à retrancher le montant de CHF 150'000.- du crédit, en attendant que l'État donne son accord et que le projet d'aménagement de cette rue soit précisé avec les SIG, les autorités cantonales et les porteurs de projet.

Mme Molinari précise que, sur l'avenue de la Praille, les travaux préparatoires ont bien avancé. Les travaux liés au tunnel débiteront dès que l'autorisation de construire, actuellement en fin d'analyse au niveau cantonal, aura été délivrée. Les acteurs impliqués se réjouissent de pouvoir avancer rapidement en 2026. Le crédit d'études consiste essentiellement à préparer le déplacement des réseaux souterrains et à saisir l'opportunité créée par les travaux menés par les SIG pour assurer l'implantation de diverses structures. Le plan de réalisation des travaux est extrêmement précis.

M. Calame indique que les Vert.e.s soutiendront ce projet dans son ensemble, lequel est empreint de bon sens. Il s'inscrit dans une logique d'anticipation pertinente des travaux à réaliser. Concernant l'installation des bacs à arbres sur l'avenue de la Praille, il rappelle que cette zone constitue l'une des portes d'entrée de la Ville de Carouge depuis la gare de Lancy–Pont-Rouge et les stations de transports publics. L'initiative d'installer provisoirement des bacs à arbres apportera de la végétation et permettrait de rendre les chantiers plus supportables et l'accès à la Commune plus agréable pour la population.

M. Guinchard estime qu'il faut rester raisonnable au regard de la situation économique difficile de la Commune. L'UDC soutiendra ainsi l'amendement proposé par le PLR.

M. Etienne rappelle que cet amendement a déjà été présenté et rejeté en commission. Il note que M. Ducellier semble disposer d'informations privilégiées quant aux plans de travaux. Il précise qu'il ne s'agit pas d'installer des bacs à arbres, mais bien des fosses de plantation, permettant d'assurer des surfaces suffisantes en pleine terre pour les arbres. Il s'agit d'une situation analogue à celle de la rue du Collège, où les fosses avaient été aménagées en parallèle des travaux des SIG. Il est normal, selon lui, de coordonner ces interventions afin d'éviter des surcoûts ultérieurs. Il juge l'amendement proposé davantage symbolique que réaliste.

Mme Lachat se dit étonnée du niveau de détail évoqué dans les discussions, les conseillers municipaux n'étant normalement pas censés accéder à des informations aussi précises. Elle rappelle qu'un rapport de confiance doit exister envers les services communaux et les travaux qu'ils proposent. Mme Lachat considère que la marge de manœuvre offerte aux services pour engager des travaux en coordination avec d'autres acteurs constitue une bonne utilisation des deniers publics. Elle ne soutiendra donc pas l'amendement.

M. Ducellier répond qu'il n'a pas compris l'intervention de M. Calame, car il s'agit bien de fosses de plantation et non de plantations d'arbres. Le PLR est favorable aux aménagements de l'avenue de la Praille, mais estime que ces fosses de plantation représentent une dépense inutile à ce stade, alors que le tunnel sera creusé l'année prochaine. La vision des plans est une vision à long terme et interpelle M. Etienne sur ces enjeux de temporalité qu'il maîtrise. Il ne voit pas la pertinence immédiate de ces travaux et en appelle à davantage de coordination temporelle.

Mme Molinari explique qu'à terme, des fosses de plantation et des réseaux d'arrosage seront installés. La première phase de travaux permettra d'intervenir dans les sous-sols pour la fibre optique et divers réseaux. Si elle comprend le souci d'économie évoqué par certains, elle rappelle que coordonner ces interventions en amont permet à la Commune d'économiser entre deux et trois fois le montant nécessaire pour de tels aménagements.

M. Baertschi distingue le financement du projet — notamment le vote d'un crédit de CHF 11'000'000.— de la Ville de Genève pour Acacias 2 — de la vision globale qu'il implique. Il souligne la nécessité pour la Commune de planifier ses interventions afin de saisir les opportunités de mutualisation des travaux. Il rappelle les enjeux liés au quartier de l'Étoile et insiste sur l'importance d'une coordination efficace avec la Ville de Genève et les SIG.

M. Schmutz se dit étonné par certaines interventions, mais accorde du crédit à l'analyse de M. Ducellier, qu'il considère comme un expert du domaine. Il en appelle à la solidarité et au respect mutuel dans les débats, notamment s'agissant des dépenses communales.

M. Barbuzzi partage l'avis de son préopinant et affirme que chacun doit voter en conscience, tout en prenant en compte les nouvelles informations apportées.

M. Barbuzzi souligne que Mme Molinari a confirmé la création de fosses de plantation et regrette que le refus de certaines auditions extérieures ait pu créer des malentendus.

M. Agnesina constate que le débat reprend en grande partie celui tenu en commission. Résidant dans un secteur concerné par le PAV, il fait part de son intérêt pour la coordination entre les différentes structures impliquées. Convaincu par les explications de l'administration, il annonce qu'il ne votera pas l'amendement de M. Ducellier et soutiendra la délibération.

M. Kalala précise que le groupe PS, bien qu'attentif aux économies, n'a pas été convaincu par le raisonnement de M. Ducellier et s'opposera à son amendement.

M. Ducellier explique que la délibération reçue prévoit un montant global de CHF 450'000.- sans détail des coûts par poste. Selon les informations que lui a communiquées M. Dupenloup, responsable du service du génie civil, les fosses de plantation représentent un tiers du budget. Il regrette le manque de clarté de la délibération, qui semble accorder un blanc-seing et toute la latitude à la Commune pour mener les travaux, et espère davantage de transparence à l'avenir.

Mme Molinari précise que la nature des travaux concernés, relevant de mesures conservatoires, diffère de celle d'un crédit direct de réalisation. Ces interventions visent à anticiper les besoins futurs et à réduire les coûts ultérieurs, les crédits-cadres étant généralement prévus sur une période de deux à trois ans. Elle cite, à titre d'exemple, la coordination réussie qui avait permis, en 2007, la construction d'une crèche dans le bâtiment de l'îlot A grâce à ce type de planification. Dans le cas présent, ces mesures consistent notamment en la pose de luminaires à l'intérieur de tubes placés sur une portion du pont longeant la Drize, ainsi qu'en des travaux de déplacement de réseaux sur la route des Jeunes. Elle souligne que ces pratiques permettent d'éviter des dépenses supplémentaires. Mme Molinari mentionne également que le campus Pictet de Rochemont entamera prochainement des travaux de déviation de réseaux en coordination avec les SIG, sur le secteur de la Praille. Le coût des travaux par secteur a d'ailleurs été précisé lors de la séance de commission. Les réseaux seront déplacés au cours du premier semestre 2026, une fois l'autorisation de construire délivrée. Enfin, le crédit de réalisation pour la partie supérieure du projet devra être voté ultérieurement. Elle signale que si, une fois ce crédit voté, les déviations de réseaux ne sont pas encore réalisées, il y aura inévitablement des surcoûts.

M. Calame conclut en rappelant que le projet a fait l'objet d'un examen approfondi en commission. Il réfute l'idée selon laquelle cette délibération reviendrait à accorder un blanc-seing à l'administration dans la conduite des travaux et souligne au contraire le sérieux et le professionnalisme dont font preuve le Conseil administratif et les services communaux dans la gestion de leurs projets. Au nom des Vert.e.s, il réaffirme la pleine confiance de son groupe envers ces derniers.

Le Président soumet au vote l'amendement proposé par M. Ducellier.

L'amendement de réduction du crédit de réalisation de CHF 150'000.- est rejeté par 17 non, 13 oui et 0 abstention.

Le Président soumet au vote la DA 011-2025.

La DA 011-2025 est acceptée par 17 oui, 10 non et 3 abstentions.

6. DÉLIBÉRATION ADMINISTRATIVE RÉSOLUTION RA 001-2025 RÉSOLUTION ADMINISTRATIVE RELATIVE AU PROJET DE 4 ÈME MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENÈVE 2030

Mme Molinari introduit le sujet.

Cette communication concerne une sollicitation que notre administration a reçu de la part du département du territoire (DT), relative à la 4^{ème} révision du plan directeur cantonal actuellement en force.

Cette révision est partielle et ne concerne que deux thématiques répondant à deux demandes distinctes de la Confédération. La première émane de l'Office fédéral de la culture et concerne la thématique du patrimoine. Il s'agit d'inscrire dans les documents de planification cantonale, les sites recensés au Patrimoine mondial de l'Unesco. Le DT a saisi cette occasion pour réactualiser la fiche A15 qui concerne la préservation et la mise en valeur du patrimoine, en y intégrant les sites palafittiques.

La deuxième vise l'inscription des projets de décharges dans le plan directeur cantonal. A l'instar du point précédent, cette demande a incité le canton à mettre à jour les fiches correspondantes, soit la fiche D03 qui, sans vouloir entrer trop dans les détails, est désormais exclusivement consacrée à la gestion des matériaux minéraux liés à la construction et au stockage définitif des déchets non valorisables, ainsi que la fiche D06 qui traite des déchets non-minéraux issus de l'industrie et des ménages.

Conformément à l'article 5, alinéa 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), du 4 juin 1987, la Commune doit se déterminer sur cette adaptation du PDCn, sous forme de résolution du Conseil municipal quelle que soit la nature de sa réponse.

Après analyse du dossier par les services communaux et étant donné qu'aucun site palafittique, ni de décharge ne figure sur le territoire communal, ni même de site UNESCO, il est proposé de répondre au DT que la commune prend simplement acte de cette mise à jour qui ne la concerne pas directement.

Compte tenu de ce qui précède, Mme Molinari propose de voter cette résolution ce soir, afin de pouvoir répondre au Canton dans le délai (16.10). Il est bien entendu possible d'organiser, si tel est le souhait, une commission pour présenter le plan directeur Cantonal.

Le Président soumet au vote la prise en considération de la RA 001-2025.

La prise en considération de la RA 001-2025 est acceptée par 29 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Bureau propose le renvoi en commission UMA.

M. Huwiler propose, au nom des Vert.e.s la discussion immédiate.

M. Antonioli indique que le groupe PLR rejoint cette proposition.

M. Etienne déclare que le groupe PS appuie cette proposition de discussion immédiate.

M. Schmutz affirme que le groupe UDC appuie également cette proposition de vote sur le siège.

La parole n'étant plus demandée le Président ouvre le vote sur le renvoi en commission UMA.

Le renvoi en commission est refusé par 30 non, 0 oui et 0 abstention

Le Président ouvre la discussion.

En l'absence de demande de parole, le Président passe au vote de la RA 001-2025.

La RA 001-2025 est approuvée par 30 oui, 0 non 0 abstention

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

7. MOTIONS

Il n'y en a pas.

8. POSTULATS

Il n'y en a pas.

9. RÉOLUTIONS

Il n'y en a pas.

10. PETITIONS

Il n'y en a pas.

11. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse de Mme Molinari à la question écrite 002-2025 de M. Guinchard qui demandait au Conseil administratif de détailler l'évolution des places de stationnement dans la Ville de Carouge

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur,

En réponse à vos questions écrites déposées lors de la séance du Conseil municipal du 19 juin 2025, traitant de l'évolution des places de stationnement à Carouge, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Le Conseil administratif vous remercie et vous informe qu'une commission a traité du sujet de la compensation du stationnement, le 15 février 2024. Vous trouverez les documents présentés lors de cette séance sur CMnet. A cette commission, le représentant de l'Etat avait présenté les modalités du système de compensation en vigueur depuis 2012 et qui

a été revu, à la suite des modifications de la loi et vote populaire (septembre 2020) à différentes reprises.

Pour rappel, la loi prévoit en effet des règles précises sur la gestion des places de parking, le cadre et les modalités de leur suppression et compensation. Un groupe de travail technique dirigé par le Canton (Service de la Mobilité) assure la conformité des demandes et approuve les compensations.

Comme vous le verrez dans le document, entre 2018 et 2023, 251 places ont été supprimées à Carouge et compensée selon la loi. Entre 2015 et 2017 140 places ont été supprimées et 50 en 2024.

Par ailleurs en 2019 le parking du Val d'Arve, qui compte 246 places, a été mis en fonction. Le solde net pendant la période 2015-2024 représente une diminution de 231 places en 10 ans.

Parallèlement, le nombre de places de stationnement pour deux-roues motorisées a augmenté de 278 places au cours des trois dernières années, à la suite de la réorganisation du stationnement pour deux-roues motorisées et cycles, période au cours de laquelle l'offre a été étoffée.

La réduction de l'offre des places de stationnement TIM a été dictée par plusieurs critères : le réaménagement de rues, la réorganisation du stationnement et sa mise aux normes (notamment pour la création de places pour deux-roues motorisées). Des mesures visant à fluidifier et sécuriser le trafic, l'amélioration des accès aux véhicules des services incendie et secours (SIS), l'aménagement de l'espace public (piétonnisation, réalisation de la Voie verte, élargissement de trottoirs etc.), ainsi que d'autres interventions telles que la mise aux normes des arrêts TPG, et la gestion des déchets.

Toutes les places supprimées ont fait l'objet de mesures de compensation, conformément au cadre législatif de la LMCE. Il est en effet important de rappeler que dans le cadre de l'application de cette loi, la suppression de places de parc en surface est conditionnée à une offre de stationnement suffisante dans les parkings publics situés à proximité.

Espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions de croire, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Réponse de Mme Molinari à la question écrite de M. L. Antonioli qui demandait une présentation des engagements de la Ville de Carouge en matière d'études et de conventions, dans le cadre des travaux du PAV

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2025, traitant des engagements de la Ville de Carouge dans le cadre du développement du PAV, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Le Conseil administratif vous remercie de votre question et de l'intérêt que vous portez au développement urbain des futurs quartiers carougeois qui est une préoccupation importante de l'exécutif communal.

Comme vous l'avez relevé, la Ville de Carouge a établi un dialogue constructif et proactif en particulier avec la direction du PAV et la Fondation PAV, pour le PAV, ce qui est central pour une bonne intégration des enjeux de notre ville dans les réflexions à conduire, pour

anticiper le développement du quartier de l'Etoile, de Grosselin et du Grand Parc. Il est essentiel que la Ville de Carouge s'implique directement et puisse conduire des études avec l'appui de mandataires spécialisés dans ce type de développement pour disposer ainsi d'outils utiles au développement des objectifs communaux dans les discussions et négociations avec les autorités cantonales et autres opérateurs privés. La pression sur ce périmètre est, comme vous le savez, très forte. Il est dès lors particulièrement important pour notre commune de porter les enjeux qui la concernent et sa vision sur la base d'analyses et instruments adéquats.

Les commissions PAV du 26 août et du 30 septembre ont permis de répondre à de nombreuses questions sur les investissements et engagements communaux.

Les présentations relatives à ces commissions sont disponibles sur CMnet. Il est à noter que la Ville de Carouge intervient au sein du développement du PAV selon quatre prérogatives :

Accompagnement de la planification et de sa mise en œuvre :

- Propriétaire du domaine public et du futur domaine public (aménagement et entretien) ;
- Propriétaire privé (patrimoine financier) ;
- Futur propriétaire/exploitant des équipements (patrimoine administratif).

Engagements de la Ville de Carouge via des conventions :

En premier lieu, il convient de relever que selon la répartition des compétences entre les organes communaux et l'administration de la Commune, le Conseil administratif mène les négociations et conclut des conventions à mettre en place pour garantir les intérêts de la Ville de Carouge.

Les engagements de cette dernière, dans le cadre du développement du PAV, reposent sur un ensemble de conventions et d'actes juridiques définissant les responsabilités, les modalités de collaboration et les mécanismes de financement entre les différents partenaires institutionnels et privés. Ces conventions, établies en coordination avec les autorités cantonales et les autres communes concernées, visent à garantir une mise en œuvre cohérente et maîtrisée. Les conventions recouvrent plusieurs natures :

- Conventions d'objectifs ou de collaboration ;
- Conventions de financement et/ou de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- Conventions de mise à disposition ;
- Conventions et actes liés à des servitudes (y compris modalités d'entretien) :

Plus de détails sur ces différentes catégories sont partagées en commission.

Concernant les crédits engagés :

Depuis 2020, des crédits d'études ont été votés pour un montant total d'environ 2,8 millions de francs, et un crédit de réalisation pour un montant de 3,6 millions de francs (montants arrondis). La liste des différents crédits et leur montant a été présenté lors des commissions PAV du 26 août et du 30 septembre dernier. Les éléments sont disponibles sur CMNet.

Crédits à venir :

Pour les législatures à venir, plusieurs besoins prévisibles se dessinent dans le cadre du développement du PAV et de la mise en œuvre progressive des projets de quartiers. Ces besoins s'inscrivent dans une perspective pluriannuelle et visent à accompagner la transformation urbaine du territoire carougeois, dans toutes ses dimensions. Ces éléments précisés lors des commissions PAV du 26 août et du 30 septembre dernier sont disponibles sur CMNet et des précisions supplémentaires pourront être apportées en commission.

Pour rappel une commission a été fixée le 11 novembre, à laquelle participeront différents représentants du Canton, de la direction PAV, de la Fondation PAV, ainsi que de la Ville de Genève, ceux-ci ayant déjà confirmé leur présence.

Les crédits d'études et de réalisation recouvrent des natures différentes :

- Crédits liés au domaine public et futur domaine public ;
- Crédits liés aux équipements publics ;
- Crédits visant à accompagner la planification et sa mise en œuvre ;
- Crédits visant à défendre les intérêts communaux en tant que propriétaire privé.

L'existence de plusieurs dispositifs de subvention et de cofinancement est à souligner, afin d'alléger les charges communales liées au développement du PAV. Parmi eux, le projet d'agglomération du Grand Genève constitue un levier important : plusieurs fiches prévoient des contributions financières en faveur de Carouge, dans le cadre du développement du PAV. À cela s'ajoutent le Fonds intercommunal d'équipement (FIE) et le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), qui permettent de soutenir la réalisation d'infrastructures et d'aménagements communaux.

L'exécutif a pour mission de respecter le budget communal et les crédits votés, tout en ayant une vision des incidences de chaque crédit sur le fonctionnement communal. Un plan d'évolution des engagements financiers est ainsi tenu par le service financier avec une vision à moyen et long terme. Les montants prévisionnels relatifs à ces engagements figurent dans le plan des investissements qui intègre de manière spécifique les enjeux financiers du PAV et assure le suivi global sur la durée de la législature. Ce document de référence qui fait partie des documents présentés au Conseil municipal lors des séances du vote sur le budget communal constitue un outil central de planification et de pilotage stratégique pour la Commune.

Il est également important de rappeler que si le développement du PAV requiert des investissements substantiels de la part de la Ville, il constitue également une opportunité majeure de développement économique et fiscal. À moyen et long terme, les nouvelles activités, logements et équipements générés par le projet entraîneront une hausse des recettes fiscales et des retombées économiques positives, contribuant au renforcement de la vitalité, de l'attractivité et de la durabilité financière de Carouge.

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions de croire, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Voignier qui estimait que l'aide de CHF 20'000.- versée au Village de Blatten aurait pu être d'un montant supérieur

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur,

Votre question orale du mois de juin dernier n'a pas été oubliée, et si le Conseil administratif ne vous répond que maintenant, c'est que conformément à ce qui avait été annoncé, la contribution rapide de la Ville de Carouge en soutien aux habitants de Blatten avait été décidée en tenant compte des paramètres suivants :

- La rapidité d'action et Carouge avait agi avant même que l'ACG n'appelle à une action coordonnée
- La symétrie avec ce qui avait été fait suite à la tornade ayant touché la Chaux de fonds et au montant alloué alors

- La volonté, en répondant à l'appel de la Chaine du Bonheur, d'utiliser un canal efficient et bien rôdé en termes de distribution des soutiens aux bons endroits et au bon moment
- L'attention portée à l'évolution de la situation, comme avait été indiqué à votre Conseil, avec l'éventualité d'une aide complémentaire au besoin.

Ce dispositif s'est avéré pertinent puisque, vous l'avez certainement lu dans la presse, les dons ont afflué, notamment ceux versés en direct à la commune de Blatten, en posant des questions relatives aux modalités de redistribution.

Le Conseil administratif vous prie de croire qu'il demeure très attentif à l'évolution des besoins. Si de nouveaux appels à la solidarité avec Blatten devaient être lancés ayez l'assurance que nous ne manquerons pas de revenir à vous pour une contribution complémentaire à celle déjà versée.

Réponse de Mme Molinari à la question orale de M. Lauret concernant les insultes proférées à son encontre de la part d'un livreur qui se trouvait sur le chantier Pictet

Monsieur le Conseiller Municipal,
Cher Monsieur Lauret,

En réponse à votre question orale formulée lors de la séance du Conseil municipal du 18 septembre 2025, concernant les insultes proférées à votre encontre, de la part d'un livreur qui se trouvait sur le chantier Pictet et dont vous avez été la victime. Nous vous prions de trouver ci-dessous, quelques éléments de réponse.

Une prise de contact a eu lieu avec la banque Pictet qui regrette cet incident. Il a été précisé que la personne impliquée était employée d'une entreprise externe au chantier. La banque était prestataire sous l'égide de HRS actives, mais elle nous confirme qu'une attention sera portée à cet aspect dans la suite de ce chantier et les services communaux relayeront également cet enjeu dans les chantiers à venir.

En espérant avoir répondu à vos attentes, nous vous prions de croire à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse de M. Mützenberg à la question écrite de M. Schmutz relative aux horaires d'ouverture de la piscine des Pervenches

Monsieur le Conseiller municipal,
Cher Monsieur Schmutz,

J'ai le plaisir de répondre à votre question écrite soumise lors du Conseil municipal du 18 septembre 2025 concernant les horaires d'ouverture de la piscine des Pervenches durant la fermeture de la piscine de la Fontenette.

Ouverture matinale jusqu'au 18 août 2025

L'ouverture anticipée dès 7h00 avait été introduite dans le cadre d'une phase estivale test, en deux périodes :

- du 12 mai au 29 juin, avec des matinales dès 7h00 ;
- du 30 juin au 18 août, avec des horaires élargis de 7h00 à 20h30.

Les horaires standards sont à nouveau en vigueur depuis le 18 août en raison de la rentrée scolaire et de la reprise des activités.

Effectifs du personnel fixe et saisonniers :

Afin de garantir la sécurité des nageuses et nageurs, qui nécessite la présence d'au minimum deux gardiens-nés de bain, la Ville avait engagé deux auxiliaires supplémentaires pour la période estivale du 30 juin au 18 août. En dehors de cette période, l'effectif du personnel ne permet pas d'assurer une ouverture élargie de manière sécurisée.

Ouverture pendant les vacances scolaires et jours fériés :

L'année 2025 a constitué une première phase test de l'ouverture annuelle de la piscine des Pervenches en raison de la fermeture de la piscine de la Fontenette. Une analyse basée sur les statistiques de fréquentation sera menée afin d'évaluer l'opportunité d'adapter les horaires pour les prochaines saisons (2026 et 2027).

Fermeture le vendredi soir avant les vacances scolaires :

Contrairement à ce qui a pu être perçu, la piscine n'est pas fermée le vendredi soir avant les vacances scolaires. Les horaires sont maintenus conformément au règlement en vigueur.

Contraintes techniques :

Il convient de rappeler que la piscine des Pervenches est avant tout un bassin scolaire, qui n'a pas été conçu pour une exploitation publique intensive. Malgré l'entretien régulier, l'installation vieillit et reste vulnérable. Une utilisation trop intensive comporte un risque accru de panne, qui pourrait provoquer une fermeture anticipée avant la rénovation programmée en 2028.

Espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller municipal, cher Monsieur Schmutz, mes meilleures salutations.

Réponse de M. Mützenberg à la question orale de M. Etienne sur la répartition des panneaux officielles et des panneaux communaux

Monsieur le Conseiller Municipal,
Cher Monsieur Etienne,

Nous vous remercions pour votre question concernant la répartition des panneaux officiels de votation et panneaux communaux.

Pour ce qui est de l'affichage politique, conformément aux directives du service des votations, la Ville de Carouge met à disposition 106 emplacements pour l'affichage politique : 22 devant le local de vote et 84 répartis sur l'ensemble du territoire communal. La gestion de ces emplacements est assurée de manière indépendante par la SGA, en lien direct avec le service des votations. La Ville de Carouge n'intervient pas dans le contenu des affiches, mais uniquement dans la mise à disposition des panneaux et la répartition du nombre d'affiches par site (par exemple : 12 à la place du Marché, 4 au Rondeau), sans considération du sujet affiché.

Lors des votations et élections du 28 septembre, la tenue simultanée de scrutins cantonaux, fédéraux et d'une élection complémentaire au Conseil d'État a généré une demande exceptionnelle, avec 62 affiches différentes, dépassant les surfaces disponibles. Pour répondre à cette situation, la SGA a organisé la campagne en deux phases égales de 15 jours, selon un plan validé par le service des votations.

Quant à l'affichage communal, historiquement ce dernier reposait sur des banderoles, puis sur des panneaux provisoires installés selon les besoins. Face à l'augmentation des besoins en communication ces panneaux sont devenus permanents. Le Conseil administratif reconnaît volontiers leur manque d'esthétisme et leur implantation parfois inadaptée, notamment dans les secteurs patrimoniaux comme le Vieux-Carouge. Un montant a été inscrit au budget 2026 pour permettre leur remplacement.

Cette opération sera l'occasion de redéfinir leur implantation, en assurant une meilleure répartition sur l'ensemble du territoire communal. Cela permettra notamment de libérer certains espaces tels que la Place du Marché et d'améliorer la diffusion des informations dans les autres quartiers, qui pour l'instant en sont dépourvus.

Nouvelles questions écrites

M. Baertschi : Absence de signalétique à jour à la Promenade des Orpailleurs

A de multiples reprises j'ai eu l'occasion d'attirer l'attention du Conseil administratif sur la nécessité de poser des panneaux et une signalétique visible et explicative sur les berges de l'Arve (parcours de la Promenade des Orpailleurs).

Ceci en dernier lieu lors de la précédente séance de ce Conseil le jeudi 18 septembre. A nouveau aucune réponse claire ne m'a été apportée.

La conséquence de ce laisser-aller fait qu'aujourd'hui si vous consultez, comme la plupart des gens, Google Maps en recherche d'itinéraire, on vous propose un parcours cycliste empruntant les bords de l'Arve en lieu et place des pistes de la route de Veyrier ! Cette situation est intolérable.

Dès lors, je demande au Conseil administratif de prendre urgemment les mesures suivantes :

1. procéder à la pose de nouveaux panneaux informant les cyclistes des parcours et les invitant à poursuivre leur itinéraire sur les pistes cyclables de la route de Veyrier d'une part et celles du parcours VVA d'autre part. La Promenade est un parcours piétonnier et doit être indiqué comme tel. Ceci à toutes les entrées donnant accès à la Promenade (actuellement au nombre de trois).
2. Intervenir par un courrier adressé à Google Maps dont le siège suisse est à Zurich (avec copie au Département Santé et Mobilité) pour leur demander de modifier la mention comme parcours cycliste de ce parcours. Seuls doivent apparaître le tronçon de la VVA et celui de la route de Veyrier.
3. Faire poser des panneaux lisibles - et non pas d'une écriture lilliputienne qui indiquent qu'une tolérance peut s'appliquer aux cycles et trottinettes activés musculairement à la condition expresse qu'ils roulent au pas. Mentionner que ce secteur est une zone d'ébats pour chiens et un parcours piétonnier avec des joggers et des jardinières d'enfants.

M. Baertschi : Travaux et talus du bord de l'Arve

Les travaux de réaménagement de l'espace situé entre le boulodrome et la promenade des Orpailleurs impliquent des mouvements de terrain importants.

Il existait à ce jour un talus bordant la Promenade destiné à contenir les débordements de l'Arve lors de grandes crues comme on en a connu entre autres en 2015, 2018 et 2023. Or les récents mouvements de terre constatés ont remis la majeure partie du terrain en cours d'aménagement quasiment au niveau de la Promenade.

Le Conseil administratif peut-il me dire si pour la partie d'aménagement concernée les services ont prévu une possibilité de submersion et pourquoi la digue-talus existante a été supprimée ?

Le Président passe la parole à M. Baertschi pour la suite des questions écrites.

M. Epars : Peintures décoratives appliquées sur la chaussée au carrefour rues Saint-Joseph, Roi-Victor-Amé et Filature

Une surface colorée n'est pas considérée comme un marquage au sens de l'Ordonnance sur la sécurité routière, mais elle modifie l'aspect et la lecture de la chaussée. Une telle intervention sur le domaine routier est soumise à autorisation cantonale via l'Office cantonal des transports et non uniquement communale. Le Conseil administratif peut-il préciser :

1. La pertinence et les objectifs de ces peintures ;
2. Selon quels critères ces interventions ont été autorisées ;
3. Si ces revêtements sont conformes aux normes VSS et aux directives de l'Office fédéral des routes ;
4. Si toutes les autorisations requises ont été obtenues ;
5. Quels éléments ont motivé le choix esthétique paraissant peu conforme à la préservation du caractère historique du Vieux-Carouge ?
6. Quel a été leur coût total compte tenu des corrections ultérieures ayant nécessité plusieurs reprises de travaux ?

M. Schmutz : Utilisation de la buvette du boulodrome

Monsieur le Conseil administratif,

A la suite d'une pétition d'une association sportive le 18 septembre, sur l'accès à la buvette du boulodrome, nous constatons que l'utilisation gratuite de ce local communal le vendredi et samedi est toujours d'actualité.

Pouvez-vous nous informer sur les demandes suivantes :

1. Jusqu'à quand l'utilisation de l'association actuelle sera tolérée gratuitement ? ;
2. Quand la buvette sera-t-elle accessible au public de manière hebdomadaire ? ;

Avec nos remerciements, Marcel Schmutz pour le groupe UDC.

M. Schmutz : Discours d'accueil du Président du Conseil municipal lors de la soirée de majorité des jeunes citoyens de Carouge

Madame la Maire,

Hier soir à la grande surprise des Conseillers municipaux présents à la soirée de la majorité des jeunes citoyens de la commune, notre président du Conseil municipal n'a pas été autorisé à transmettre ses vœux aux jeunes citoyens présents.

Quoi de plus normal, lors de la majorité civile, que le premier citoyen de la commune adresse ses salutations de bienvenue à nos jeunes citoyens qui viennent d'atteindre 18 ans dans notre commune.

Je vous rappelle que durant ces 10 dernières années plusieurs présidents du Conseil municipal ont transmis ces vœux lors de cette manifestation.

Le groupe UDC demande, dans un esprit de transparence et de participation démocratique, à connaître les raisons officielles ayant motivé cette décision d'interdiction et de connaître la liste des manifestations pour lesquelles le Président du Conseil municipal doit préparer un engagement public.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Maire, nos salutations.

Nouvelles questions orales

M. Lauret : vide-greniers

M. Lauret n'émet pas une question mais souhaite relever que le vide-greniers a manifestement été mieux organisé que les éditions précédentes et remercie l'administration communale pour la qualité de son travail. Il souligne en particulier que les toilettes situées sur la place de Sardaigne ont été nettoyées en continu tout au long de la journée.

M. Mützenberg indique que ce commentaire sera transmis aux personnes qui ont contribué à l'organisation de cet événement.

M. Voignier : quartier cité Léopard, ludothèque, futur Denner et travaux

M. Voignier indique que de nombreux crédits ont été votés pour la réalisation de travaux à la Cité Léopard. Il souligne que la rue des Horlogers est aujourd'hui occupée par un parking à vélos et une piste cyclable situés devant la ludothèque, tandis que la zone de verdure, initialement prévue à d'autres usages, est devenue un parc à chiens. De ce fait, les enfants sortant de la ludothèque se retrouvent confrontés aux vélos et vélos cargos circulant sous l'arcade en direction du restaurant Le Félin. Il attire l'attention sur la dangerosité de ce secteur pour les enfants et s'interroge sur la possibilité de mettre en place une solution adaptée. Par ailleurs, il constate qu'à proximité du futur Denner, aucune place de stationnement pour vélos ou motos n'existe actuellement, les lignes jaunes empêchant tout aménagement. Il souhaite savoir s'il serait envisageable de prévoir de telles installations. Enfin, il relève que de nombreux travaux ont été récemment lancés dans le quartier et exprime son inquiétude quant au manque de coordination entre les différents chantiers, estimant que cette situation a généré un déficit de cohérence. Il en appelle donc à une vigilance particulière, sur cette zone, pour garantir la sécurité des enfants.

Mme Molinari répond que la coordination est effectivement un enjeu central, mais qu'elle demeure complexe dans un quartier en développement progressif, comportant plusieurs phases d'aménagement. Cela implique la mise en place de dispositifs transitoires dont l'efficacité peut parfois être remise en question. Elle rappelle qu'il s'agit d'un nouveau quartier pour lequel des arrêtés de circulation temporaires ont été édictés afin d'observer les usages et d'en tirer un bilan ultérieur. Ces arrêtés correspondent aux dispositions du PLQ voté par le Conseil municipal et leur sont conformes. Concernant la bande jaune, il semblerait qu'il s'agisse d'une question liée au cône de visibilité par rapport à l'axe de la rue de la Fontenette. Elle précise que toutes les signalisations de circulation ont été validées par l'OCT, mais qu'il ne paraît pas envisageable d'aménager des places de stationnement sur la bande jaune du côté de la rue de la Fontenette. Une analyse est néanmoins en cours pour examiner s'il pourrait s'agir d'une erreur de validation. S'agissant de la zone de verdure de la rue des Horlogers, Mme Molinari explique que la situation actuelle relève avant tout de la bonne intelligence entre habitantes et habitants, ces derniers étant tenus de ramasser les déjections de leurs animaux. Elle rappelle qu'il s'agit d'un aménagement provisoire destiné à perdurer durant la phase transitoire du quartier. Mme Molinari s'engage à revenir vers M. Voignier au sujet de la ligne jaune et des places de stationnement.

M. Voignier précise qu'une de ses préoccupations principales concerne la dangerosité créée par la circulation des vélos sous l'arcade en direction de la ludothèque et du restaurant Le Divin.

Mme Molinari affirme avoir bien noté cet élément et indique que ce secteur relève du domaine privé. Elle ajoute que la Commune prendra contact avec les propriétaires pour examiner les mesures qui pourraient être envisagées.

M. Gerster : Mise en conformité des arrêts TPG

M. Gerster indique avoir été interpellé par plusieurs voisins, lesquels lui ont signalé que les locataires du 5, rue Jacques-Grosselin ne pouvaient plus accéder à l'entrée principale de leur immeuble et devaient désormais emprunter la porte arrière en raison de travaux en cours. La situation a été réglée et il remercie l'administration pour sa réactivité, mais déplore un manque de communication vis-à-vis des riverains. Il relève par ailleurs qu'à la fin du chantier, plusieurs places de stationnement pour voitures ainsi que pour deux-roues motorisés ont disparu. Aucun parking souterrain n'existant dans cet îlot, cette suppression engendre des difficultés pour les habitants. Il estime qu'une communication plus transparente aurait été souhaitable et qu'il aurait fallu préciser dès le départ que des places de stationnement allaient être supprimées.

Mme Molinari déclare que la mise aux normes des arrêts de bus s'imposait pour des raisons légales et devait être réalisée dans des délais relativement courts, ce qui explique la conduite de ces travaux. Elle assure qu'elle se renseignera quant aux désagréments subis par les habitants durant le chantier. S'agissant des places de stationnement, et sous réserve d'une vérification de ces éléments auprès des services communaux, elle précise qu'il a été nécessaire d'en supprimer certaines afin de permettre la circulation des bus des TPG. Le Conseil administratif n'a eu aucune intention d'opacité vis-à-vis de ces travaux, et si des places peuvent être ajoutés il œuvrera en ce sens.

M. Baertschi : Utilisation de souffleuse sur la VVA

M. Baertschi relaie les préoccupations de plusieurs riverains du secteur de la clinique. Il indique que le SEV procède actuellement au nettoyage des feuilles à l'aide d'une souffleuse, générant une poussière importante. Il transmet les doléances des habitants qui se demandent s'il ne serait pas préférable de privilégier un ramassage manuel des feuilles à l'aide de râpeaux.

Mme Molinari se renseignera afin de pouvoir apporter une réponse à ce sujet.

M. Baertschi : Aide aux commerçants – quels calendriers ?

M. Baertschi interroge le Conseil administratif sur le calendrier du versement des aides destinées aux commerçants, certains membres du Conseil étant interpellés à ce sujet.

Mme Molinari indique que le Conseil administratif a défini des critères pour l'attribution de ces aides. Le service des finances a préparé un questionnaire à l'attention des commerçants souhaitant bénéficier d'une indemnisation. Le délai exact pour le versement des aides n'a pas encore été arrêté.

M. Baertschi comprend que ces aides devraient être versées d'ici un mois environ.

M. Etienne : Déclaration du Président en introduction du CM de ce soir

M. Etienne fait part de sa surprise concernant la déclaration prononcée par le Président en ouverture de séance, avant le premier point de l'ordre du jour. Il partage la préoccupation exprimée à propos des affiches électorales dégradées, mais souhaite savoir s'il s'agissait d'un droit du Président ou d'une décision concertée au sein du Bureau du Conseil municipal.

Le Président précise que de nombreuses communes ont également fait part de leur indignation face à ces actes de vandalisme. Il indique avoir pris la décision de rédiger ce texte la veille au soir, sans consulter les autres membres du Bureau, la séance de ce dernier ayant déjà eu lieu. Il considère avoir exercé cette initiative dans un esprit de responsabilité, afin d'exprimer la voix des Carougeois et Carougeoises choqués par ces dégradations. Il ajoute que, si un article du règlement du Conseil municipal devait interdire ce type d'intervention, il s'en excuserait.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 20h50.